

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2015**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 11 février 2015

---

*Le défi de l'insertion professionnelle et sociale  
des jeunes ultramarins*

---



## SOMMAIRE

<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>5</b>
Rapport de la Cour des comptes .....	5
Les indicateurs de progrès durable .....	6
Restitution de la mission sur les intermittents du spectacle.....	6
Commission de suivi des projets .....	6
Rapport annuel sur l'état de la France en 2015 .....	7
Présentation du bilan d'exécution du budget 2014 et du budget prévisionnel de 2015 .....	8
Bilan de mandature.....	8
Accueil de personnel au CESE.....	8
Calendrier prévisionnel des assemblées plénières .....	9
<b>LE DÉFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTAMARINS .....</b>	<b>9</b>
<b>PRESENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>9</b>
<b>DISCUSSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>15</b>
Artisanat - Mme Amoros.....	15
UNSA - Mme Dupuis.....	16
UNAF - Mme Therry.....	17
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse & Associations - Mme Guichet.....	19
CGT-FO - Mme Médeuf-Andrieu .....	21
Entreprises - M. Bernasconi .....	23
Personnalité qualifiée - M. Aschieri .....	24
CFDT - M. Ritzenthaler .....	25
Coopération - Mme de l'Estoile .....	27
Professions libérales - M. Capdeville .....	28
CFE-CGC - M. Lamy .....	29
Outre-mer - M. Lédée.....	30
Agriculture - M. Ferey.....	31
Environnement et nature - M. Beall .....	32
CGT - Mme Crosemarie .....	34
<b>VOTE SUR LE PROJET D'AVIS .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>37</b>
Annexe 1 : <i>Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes         ultramarins</i> - Diaporama illustrant les propos de M. Janky, rapporteur .....	39



**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** Je déclare la séance ouverte.

**COMMUNICATIONS**

**M. le Président.** Conformément à la décision prise hier de vous communiquer les décisions du Bureau aujourd'hui, je vous fais donc part de celles-ci.

***Rapport de la Cour des comptes***

**M. le Président.** Je vous indique que - et vous l'avez reçu par courriel - ce matin, la Cour des comptes a rendu public l'avis qu'elle émettait sur la gestion du Conseil économique, social et environnemental portant sur les exercices 2008-2012.

Vous avez le temps d'analyser ce rapport ainsi que les réponses que j'ai apportées et celles du Premier ministre. Si vous avez un certain nombre d'interrogations, faites-les parvenir au Secrétariat général pour que nous puissions en parler au Bureau et que, à l'occasion de la présentation du budget par les questeurs - lors de notre prochaine assemblée plénière, du mardi 24 février 2015 - nous ayons tout loisir d'en débattre.

J'ai adressé ce rapport à l'ensemble des membres du Conseil, mais aussi aux personnalités associées et au personnel, afin de continuer à pratiquer la politique de transparence qui m'est chère et d'expliquer les positions qui furent les nôtres puisque, dans son intitulé, la Cour indiquait que des réformes étaient engagées et que d'autres étaient à poursuivre. C'était donc plutôt un avis très intéressant de la Cour sur les évolutions que nous entreprenons, même si elle souligne un certain nombre de points sur lesquels nous devons porter notre attention, notamment la réforme de la caisse des retraites qui sera engagée avant la fin du mois de juin.

Il y a eu une série d'analyses et, dans la dépêche de l'AFP, on souligne les réformes administratives notables déjà engagées. Je me réjouis de la volonté - tant des organisations syndicales de la maison que de la Secrétaire générale et de vous-mêmes - de faire en sorte que les choses soient très claires, très transparentes et très opposables aux tiers.

Nous avons besoin de justifier l'utilisation de l'argent public qui est à notre disposition et, avec le bilan de mandature, nous pourrions aussi prouver à quel point notre assemblée a su valoriser ses avis et peser sur les décisions politiques, avec une étude d'impact ; nous aurons à réfléchir sur les évolutions nécessaires pour que notre institution soit plus que jamais au cœur des débats que notre société souhaite.

Dans cette optique, le 24 mars prochain, François Berthelon, Président des CESER de France, viendra devant le Bureau pour analyser les collaborations que nous pourrions mettre en œuvre entre le CESE et les CESER. Nous disposons déjà de nombreuses contributions faites sur la préparation de la COP 21.

### *Les indicateurs de progrès durable*

**M. le Président.** Le Bureau a analysé le succès de la réunion qui s'est tenue, ici même, sur les indicateurs de progrès durable et notre souci de faire en sorte que les citoyens s'approprient ces enjeux. La commission de concertation va démarrer ses travaux avec une restitution prévue pour la fin juin.

Compte tenu de l'importance des enjeux, vous pouvez encore, si vous le souhaitez, vous porter candidats, auprès de la Secrétaire générale, en vue de participer au cycle de cette commission de concertation.

### *Restitution de la mission sur les intermittents du spectacle*

**M. le Président.** J'ai également informé le Bureau que, cet après-midi, le Premier ministre viendra - à 16 heures 30, en salle 301 - assister à la séance de restitution d'une mission sur les intermittents du spectacle, sous la présidence du député d'Indre et Loire, Jean-Patrick Gille, de l'ancienne directrice du festival d'Avignon, Hortense Archambault et de l'ancien Directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle. C'est important car, au moment où beaucoup s'interrogent sur les conditions pour favoriser le dialogue social, on s'aperçoit - après six mois de discussions, de concertations sur le sujet - que c'est une forme de dialogue social dans lequel notre institution a toute sa place. Il convient donc de souligner le rôle que notre institution peut jouer dans le dialogue social aujourd'hui trop infertile.

### *Commission de suivi des projets*

**M. le Président.** Le Bureau a validé, à l'issue d'une réunion de la commission de suivi des projets, le principe de deux événements.

Un événement pour la promotion de l'avis *Agir sur la mixité des métiers*, en partenariat entre le CESE et la Fondation FACE, présidée par Gérard Mestrallet.

Nous cherchons à faire coïncider l'organisation d'événements et la valorisation de nos avis. Ce partenariat se traduira par la mise en place d'un comité de pilotage associant non seulement le rapporteur de l'avis précité, Patrick Liébus, de la présidente de la section du travail et de l'emploi mais également des représentants d'autres formations de travail concernées, notamment la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Le deuxième événement concernerait « *La cohésion nationale et la diversité des convictions* ». Sur ce projet réunissant le CESE, l'Observatoire de la laïcité et l'Association « Coexister », réunissant des jeunes de convictions diverses, le Bureau a donné un accord de principe en insistant sur la nécessité d'associer, sans délai, les groupes et en considérant que cet événement serait une première réponse du Conseil économique, social et environnemental aux attentes exprimées par certains d'entre nous, au lendemain des événements de janvier dernier ; ce qui avait, d'ailleurs, été porté par une intervention de notre collègue Denis Verdier. La consultation des groupes permettra d'alimenter un nouvel échange au sein du Bureau le 24 février prochain sur ce projet.

### ***Rapport annuel sur l'état de la France en 2015***

**M. le Président.** Nous avons reçu le vice-président de la section de l'économie et des finances, Roger Mongereau, et le rapporteur au sein de la section, Daniel-Julien Noël, pour discuter de la feuille de route permettant l'adoption, si possible en septembre prochain, du *Rapport annuel sur l'état de la France en 2015*.

J'avais souhaité un bilan d'évaluation sur le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2014* pour essayer de voir ce qu'il importerait de mettre en œuvre pour que le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2015* puisse être voté en septembre, afin d'interpeller les parlementaires au moment de leurs interventions sur la loi de finances 2016.

Le vice-président et le rapporteur ont indiqué que la première partie permettra, au travers d'une analyse générale de la situation du pays, d'aborder les risques de déflation et d'augmentation subséquente de la dette, mais aussi les atouts de la France, à savoir l'enjeu d'un nouveau pacte économique et social fondateur de la citoyenneté, et également de regarder les niches de croissance liées à la baisse de l'euro, des taux d'intérêt et des cours du pétrole.

Cette partie sur les atouts serait nourrie des avis émis par notre assemblée et des propositions formulées par la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, dont les scénarii avait été fort appréciés, dans le dernier rapport présenté par Hélène Fauvel.

Une seconde partie sera centrée sur l'éducation à l'économie des Français et constituera le seul focus préparé au sein de la section. En effet, compte tenu des délais, elle a renoncé à solliciter des contributions d'autres formations de travail.

***Présentation du bilan d'exécution du budget 2014  
et du budget prévisionnel de 2015***

**M. le Président.** Concernant le bilan de l'exécution du budget 2014 et la présentation du budget prévisionnel de 2015, M. Philippe Le Clézio, Questeur, a fait une première présentation devant les membres du Bureau.

Les documents ont été transmis au Bureau en vue d'un nouvel échange le 24 février prochain, avant la présentation en séance plénière.

Nous avons aussi évoqué les premiers axes de réforme qui concerneront le régime de retraite des conseillers.

***Bilan de mandature***

**M. le Président.** Concernant le bilan de mandature, le groupe de travail constitué au sein du bureau a tenu deux réunions. Sur le rapport de Mme Arnoult-Brill, le Bureau a validé une proposition de plan pour que les sections et les délégations puissent élaborer de manière harmonisée leur propre bilan.

La trame validée - après prise en compte de quelques modifications - sera adressée dans les prochains jours aux présidents de section et de délégation en vue du travail au sein de chaque formation et d'un échange. Nous aurons à cœur d'y associer les présidents de groupe afin que chacun s'approprie cet enjeu d'un bilan de mandature qui doit prouver la pertinence, l'impact et l'intérêt des avis rendus, notamment pour les débats de caractère parlementaire.

***Accueil de personnel au CESE***

**M. le Président.** J'ai le plaisir de vous faire part de l'arrivée au sein de la Direction des services consultatifs de deux nouvelles collaboratrices :

- Julie Lauvernier, qui a pris ses fonctions le 5 janvier 2015 en qualité de chargée des archives et des ressources documentaires.

Elle est historienne et a débuté sa carrière en qualité d'archiviste dans différents organismes. Elle était chargée de mission à la SNCF et pilotait le projet de gestion des documents d'activité.

Son arrivée est un nouveau défi professionnel pour Mme Lauvernier qui a pour mission d'élaborer et de mettre en place la politique d'archivage au CESE, d'assister les sections et délégations dans leur recherche documentaire et, à terme, de piloter le projet de gestion électronique des documents en lien avec le service de développement informatique et réseaux. C'est un enjeu stratégique pour permettre à nos administrateurs de tirer le maximum de profit des documents afférents aux questions à traiter.



- Nous avons aussi accueillie Marion Thomas, le 2 février 2015, en qualité d'administrateur adjoint de la section des affaires européennes et internationales. Dotée d'une solide formation en langues étrangères et après une courte expérience dans le secteur privé, elle a rejoint le ministère de la Défense où elle a notamment exercé les fonctions de chef du bureau analyse et communication, élaboré de nombreuses notes de synthèse sur des problématiques géopolitiques (questions européennes, sécurité énergétique...).

Ses qualités et compétences pourront être valorisées au sein de la section des affaires européennes et internationales.

Nous remercions ces deux jeunes professionnelles d'avoir rejoint notre assemblée et nous nous réjouissons de bénéficier de leurs expériences.

### *Calendrier prévisionnel des assemblées plénières*

**M. le Président.** Le Bureau a validé le calendrier prévisionnel des assemblées plénières et supprimé la séance du 10 mars 2015. Le Bureau se réunira cependant le matin.

### **LE DÉFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTAMARINS**

**M. le Président.** Notre ordre du jour prévoit l'examen du projet d'avis sur *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*, présenté par Eustase Janky, rapporteur, au nom de la délégation à l'Outre-mer, présidée par Gérard Grignon.

Je salue la présence au banc du gouvernement de Sophie Elizeon, déléguée interministérielle pour l'égalité des chances des Français de l'outre-mer, de Martine Aymé, experte de haut niveau auprès de M. Thomas Degos, délégué général à l'Outre-mer, de Ibrahim Aboubacar, député de Mayotte et de Bernard Lesterlin - déjà présent hier - député de l'Allier, tous deux, membres de la délégation Outre-mer de l'Assemblée nationale. Mesdames, Messieurs, nous sommes très sensibles à votre présence

### **PRESENTATION DU PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, nous allons vous inviter à prendre place et à nous délivrer votre analyse sur le projet d'avis concernant *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*.

La parole est à Monsieur Janky, rapporteur

**M. Janky.** Monsieur le président, Madame la déléguée, Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, je voudrais avant tout remercier les membres de la délégation et son président pour leur concours dans l'élaboration de ce travail collectif.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont été auditionnées dans le cadre de ce projet d'avis et qui, pour certaines, sont présentes dans l'hémicycle.

Enfin, tous mes remerciements à l'équipe administrative, Cyril et Emmanuel pour leur travail et leur soutien sans oublier Laurent et Eliette du groupe de l'Outre-mer. Enfin, un clin d'œil à tous ceux qui nous regardent via Internet.

Il me plaît de rappeler que notre assemblée, depuis le début de cette mandature, s'est exprimée de nombreuses fois sur les sujets concernant les jeunes et la délégation à l'Outre-mer a contribué à certains de ces travaux.

Cependant, s'agissant des jeunes ultramarins, la situation actuelle est devenue particulièrement préoccupante, voire explosive. Il nous a semblé nécessaire de réaliser un vrai travail de fond en adoptant une approche globale de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, en nous intéressant à leurs parcours du plus jeune âge jusqu'à leur insertion dans le marché du travail et dans la société.

Au fil des auditions, nous avons mis en lumière un constat particulièrement inquiétant : une proportion d'illettrés quatre fois supérieure à celle de l'Hexagone, des taux de décrochage scolaire bien plus élevés - toujours en comparaison avec la France métropolitaine - une faible réussite scolaire et universitaire, un tassement de la croissance économique et un accroissement des inégalités et de la pauvreté.

En conséquence, malgré une vraie volonté affichée des gouvernements successifs de s'attaquer à la question de l'insertion des jeunes ultramarins, le taux de chômage de la grande majorité de nos Outre-mer demeure dramatiquement élevé touchant plus de 40 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans. Une proportion importante de ces jeunes désemparés se trouve inévitablement sur le chemin de la déshérence (*Cf. diaporama publié en annexe du présent compte rendu*).

La prégnance de la crise dans les Outre-mer depuis plusieurs années ponctuée régulièrement de fortes tensions sociales fait qu'il y a aujourd'hui urgence à agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes.

Dans ce contexte, les jeunes ultramarins paient au prix fort l'absence de véritable projet de développement à long terme des collectivités ultramarines. Or, l'enjeu de leur insertion est aussi celui de leur contribution pour les années à venir aux équilibres socio-économiques de leur territoire.

Le travail important réalisé au sein de la délégation à l'Outre-mer - avec un nombre très important d'auditions et d'entretiens privés - nous a conduits à formuler une quarantaine de préconisations autour de cinq axes de réflexion.

J'ai souhaité que ces préconisations soient concrètes, opérationnelles et surtout adaptées aux réalités très spécifiques de chacune de nos collectivités ultramarines.

En Outre-mer, nous le savons, d'importants moyens sont mis à disposition ; les instruments existent et sont d'ailleurs peut-être trop nombreux et devenus au fil du temps illisibles.

Les propositions que nous formulons visent donc moins la création de nouvelles structures que la nécessité de conforter les dispositifs existants, de renforcer l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales et de mieux coordonner les acteurs concernés.

Je ne vous détaillerai pas chacune de ces propositions, mais j'attirerai votre attention sur les points qui me semblent les plus importants.

Le premier axe de proposition vise à améliorer la connaissance sur la formation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins. L'amélioration de la connaissance passe par une mise à disposition des données statistiques pour les Outre-mer. Il s'agit de la première des priorités et un préalable à toutes les autres recommandations.

Le manque criant d'informations tant quantitatives que qualitatives sur les Outre-mer est encore une réalité aujourd'hui alors même que ces territoires font partie intégrante de la République. Cette carence limite la mise en œuvre et l'efficacité des politiques publiques dédiées à la jeunesse.

Ainsi, si je prends l'exemple des conditions de scolarisation des élèves, l'absence de statistiques sur les taux de scolarisation à certains âges clés (2 ans, 3 ans, 16 ans, 17 ans) empêche d'agir efficacement.

Nous ne pouvons que regretter l'absence de réponse aux sollicitations adressées à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, service statistique du ministère de l'Éducation nationale, afin d'obtenir ces données.

De la même manière, il est important de connaître le nombre de jeunes sur chaque territoire. Aussi, le CESE invite les acteurs de la statistique publique à mieux dénombrer les jeunes ultramarins en tenant compte des flux migratoires.

Dans le même ordre d'idée, nous préconisons que le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) intègre les problématiques ultramarines dans les enquêtes génération. L'évaluation du parcours scolaire et professionnelle des jeunes ultramarins doit être renforcée afin de rendre plus adéquates les conditions de leur réinsertion sur le marché du travail et dans la société.

Le deuxième axe de propositions du projet d'avis vise à améliorer les politiques éducatives et le niveau de formation des jeunes ultramarins. Dans les territoires ultramarins les travaux montrent que les résultats attendus en matière scolaire ne sont pas à la hauteur des défis que les jeunes devraient relever pour s'insérer.

La croissance démographique, le multiculturalisme - ainsi que le contexte social souvent défavorisé des élèves - l'absence de la pratique du français à la maison, sont autant de facteurs pouvant expliquer certaines contre-performances. À ces éléments, n'oublions pas d'ajouter que le système éducatif ultramarin est également confronté à des conditions particulières d'exercice dans certains territoires.

Lors de ma mission à Mayotte - avec les trois associations que vous avez entendues lors de l'assemblée plénière d'hier - j'ai constaté des établissements surpeuplés, un nombre de classes toujours insuffisant et une restauration scolaire indigne de ce nom. Les différentes autorités concernées - État, rectorat, collectivités locales - prennent la mesure de ces difficultés, mais dans les réponses qui sont aujourd'hui apportées, le manque de pragmatisme, de souplesse et de discussion entre les différents acteurs aboutit à des situations qui n'évoluent pas véritablement au final.

La question de l'adaptation du système éducatif aux réalités ultramarines est une nécessité. Afin d'améliorer les conditions de scolarisation, nous formulons une série de préconisations concrètes. Nous souhaitons que dans certains territoires comme Mayotte, la Guyane et Saint-Martin, des plans spécifiques de construction et de rénovation des bâtiments scolaires soient rapidement mis en œuvre. S'agissant des financements, un fléchage des crédits, une identification des contributeurs, et la mise en place de conventions et subventions de l'État doivent être engagés et subordonnés à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs.

En outre, nous préconisons de renforcer les lycées des métiers, lesquels - à l'image du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de Gosier en Guadeloupe - ont fait preuve de leur efficacité. De la même manière, les universités régionales des métiers et de l'artisanat - grâce aux liens permanents entretenus avec les acteurs socio-professionnels du territoire - doivent être confortées et développées.

Nous considérons qu'un gros travail doit être fourni concernant la formation des enseignants, notamment en matière de formation continue adaptée aux réalités locales, en particulier aux langues vernaculaires.

Cette question des langues me permet de faire la transition avec le troisième axe de propositions de ce projet d'avis qui vise à évaluer, prévenir et mieux lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans les Outre-mer. Il s'agit d'un axe fort de nos travaux. En effet, la prévention et la lutte contre l'illettrisme ont vocation à avoir une incidence tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte.

Dans les territoires ultramarins, la proportion de jeunes illettrés est *a minima* quatre fois supérieure à celle de l'Hexagone. Sur le graphique qui vous est présenté, à Mayotte, la proportion des jeunes illettrés culmine à 48 %. Alors que la scolarité est obligatoire en France jusqu'à l'âge de 16 ans, en Outre-mer, de nombreux jeunes décrochent avant cet âge.

En conséquence, il nous a semblé indispensable que soit mis en place une évaluation régulière et homogène de l'illettrisme et du décrochage scolaire dans les territoires ultramarins afin de conforter et d'adapter les actions de prévention. Nous préconisons que soient implantés les dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans tous les territoires ultramarins, et que soient mieux coordonnés les dispositifs existants : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en difficulté scolaire, réseau « formation, qualification, emploi », etc.

Le quatrième axe de propositions vise à revaloriser la mobilité des jeunes ultramarins. Au cours d'une de nos auditions, une personnalité nous a rappelé que l'île de La Réunion - même lorsqu'elle connaissait des taux de croissance très élevés - ne parvenait pas à absorber le flux des jeunes se présentant sur le marché du travail.

Que dire, aujourd'hui, avec la sévère crise qui touche l'ensemble des économies ultramarines ? Nous considérons comme primordiale la mobilité des jeunes ultramarins, pour répondre à leurs besoins de formation, d'insertion sur le marché du travail.

Concrètement, il s'agit de dynamiser les dispositifs de passeport-mobilité mis en œuvre par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM), en particulier en instaurant un accompagnement des étudiants ultramarins bénéficiant du passeport-mobilité-études. En effet, un dispositif de mobilité ne peut réussir que si celui-ci fait l'objet d'un accompagnement humain et individualisé permettant de compenser et de résoudre les difficultés personnelles et matérielles que la mobilité génère.

Les associations d'étudiants ultramarins - dont certaines sont aujourd'hui présentes dans l'hémicycle et j'en profite pour les saluer - nous ont alertés sur cet aspect et sur les taux d'échec des étudiants qui poursuivent leurs études en mobilité, en métropole.

Dans la majorité des cas, les relations des Outre-mer se réalisent avec la métropole et les pays européens. Chaque territoire ultramarin devrait renforcer sa coopération dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la formation et de l'insertion professionnelle avec les pays de sa zone géographique. En conséquence, nous préconisons d'innover en expérimentant dans un territoire ultramarin volontaire un dispositif selon le modèle « *Erasmus +* », dans son espace régional, financé par des fonds européens et de l'évaluer avant une éventuelle généralisation. Ce dispositif permettrait aussi de consolider et de développer l'espace francophone proche des Outre-mer.

Le cinquième et dernier axe vise à améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi dans les Outre-mer. En matière d'insertion professionnelle, notre assemblée a rappelé à plusieurs reprises le rôle majeur des missions locales. Compte tenu des éléments du contexte spécifique aux Outre-mer - et pour reprendre les termes du président de la Commission jeunesse du Conseil régional de la Guadeloupe, Hugues-Philippe Ramdini, qui a rendu un excellent rapport sur la situation de la jeunesse en Guadeloupe - nous considérons qu'il est aujourd'hui impératif de renforcer, sur ces territoires, le rôle pivot des missions

locales dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. En effet, elles ont vocation à devenir le guichet unique de l'insertion sur ces petits territoires où les structures sont parfois nombreuses, se chevauchent et ne se parlent pas entre elles, rendant illisibles leurs actions.

L'amélioration de la gouvernance des acteurs est une vraie question au cœur des évolutions institutionnelles que connaissent nos territoires ultramarins.

Par ailleurs, la question de la définition du modèle de développement de chaque territoire doit être prise en compte dans la cartographie des formations à mettre en place et les perspectives offertes aux jeunes. Les efforts en faveur de la formation n'auront de valeur aux yeux des jeunes que s'ils débouchent sur un emploi.

Il est donc primordial d'agir avec tous les acteurs pour créer de l'emploi localement et favoriser l'accès à l'emploi. Il est nécessaire de s'assurer de l'existence d'une offre de formation correspondant aux secteurs porteurs de débouchés pour l'avenir. Les secteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) - en particulier dans les services à la personne et l'accueil de la petite enfance, de la transition énergétique, du tourisme durable, des activités liées à la mer et de l'agro-alimentaire - devraient notamment être privilégiés.

Par ailleurs, le Service militaire adapté participe pleinement à l'objectif d'insertion des jeunes les plus en difficulté et a fait la preuve de son efficacité. Nous préconisons que le SMA soit implanté dans tous les Outre-mer, qu'il soit doté des moyens financiers et humains nécessaires à la prise en charge des jeunes.

Nous insistons pour que les crédits d'investissements en infrastructures et en équipements soient mis en adéquation avec les réalités des besoins et, le cas échéant, augmentés.

Le président de la République a salué « *la réussite exceptionnelle du SMA* » et a proposé une expérimentation en métropole. Nous nous félicitons que les Outre-mer soient une source d'inspiration, mais nous resterons vigilants sur les budgets alloués à ce dispositif.

En matière d'insertion professionnelle et sociale, le service civique dans les Outre-mer joue un rôle-clé. Le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait qu'il devienne universel. Il faudra qu'un important travail de mobilisation des jeunes soit effectué afin que les objectifs soient atteints. En parallèle, nous préconisons que - dans le cadre général d'une reconnaissance et d'une validation des acquis non formels - les jeunes ultramarins puissent faire reconnaître et valider les compétences résultant de leurs activités associatives, culturelles et sportives.

En conclusion, Chers collègues, le diagnostic est désormais établi. Pour reprendre l'expression utilisée lors d'une audition, un « *Plan haute qualité éducative* » pour la jeunesse des Outre-mer est impératif et doit concerner aussi bien l'éducation que la formation et l'insertion des jeunes. Il est donc maintenant urgent d'agir en faveur de ces jeunes, qui constituent d'abord et avant tout l'avenir et la richesse de la France.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le rapporteur.

## **DISCUSSION GÉNÉRALE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Amoros, au nom du groupe de l'artisanat.

### *Artisanat - Mme Amoros*

**Mme Amoros.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, ce projet d'avis dresse un diagnostic sans concession sur la situation des jeunes ultramarins.

Selon les territoires, le constat est alarmant : faible réussite scolaire et universitaire, illettrisme, nombre élevé de décrocheurs et de jeunes sans qualification, taux de chômage des moins de 26 ans...

Il y a urgence à agir non seulement pour éviter des crises sociales qui fragiliseraient davantage les Outre-mer, mais aussi pour relancer leurs objectifs de rattrapage économique et favoriser leurs perspectives de développement.

Le projet d'avis explore tout un panel de solutions parmi lesquelles nous retiendrons plusieurs priorités.

Il faut tout d'abord agir le plus en amont possible, dès l'école, pour repérer et traiter les difficultés susceptibles de conduire à des situations d'échec scolaire, tout particulièrement au niveau de l'apprentissage du français auprès des enfants dont ce n'est pas toujours la langue maternelle.

Concernant les jeunes se retrouvant sur le marché du travail sans aucune qualification, il faut impérativement actionner tous les leviers visant à les remettre dans une trajectoire d'insertion.

Le Service militaire adapté a démontré son utilité en termes de resocialisation, en permettant l'acquisition des fondamentaux dont le « savoir-être », pré-requis indispensable à toute inclusion professionnelle.

De même, les contrats aidés des secteurs marchand ou non marchand visent à replacer les jeunes dans une dynamique positive d'insertion.

Il faut toutefois veiller à ce que ces dispositifs soient réservés aux publics les plus éloignés de l'emploi et ne viennent pas - en raison des aides financières dont ils sont assortis - freiner l'offre de contrats en alternance.

Donner aux jeunes ultramarins une chance d'insertion professionnelle durable exige surtout de mettre l'accent sur leur qualification, sachant que celle-ci doit être en adéquation avec les besoins économiques locaux, présents et à venir.

D'où l'importance de développer les études prospectives en termes d'emploi, de rapprocher les structures de formation et les entreprises, d'encourager l'alternance, ou encore, la mobilité des jeunes.

D'où également la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprendre au vu des capacités limitées d'embauche de certains territoires où dominent les microentreprises.

À ce titre, nous voulons souligner l'intérêt des universités régionales des métiers et de l'artisanat, dont trois sont implantées en Outre-mer.

Ces structures permettent, sur des filières très variées, à la fois de qualifier - de CAP à BAC+3 - des jeunes souhaitant commencer, reprendre ou compléter des études, mais aussi de former de futurs créateurs d'entreprise.

Surtout, les partenariats qu'elles nouent nécessairement avec les acteurs locaux de l'emploi les inscrivent dans une stratégie d'insertion professionnelle des jeunes comme de développement économique.

Le projet d'avis appelle à un véritable plan d'actions pour redonner à de nombreux jeunes ultramarins des perspectives d'avenir professionnel.

Nous partageons cette ambition et nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

#### ***UNSA - Mme Dupuis***

**Mme Dupuis.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, l'UNSA a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des documents concernant *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*.

Les constats qui sont faits reflètent globalement les situations que connaissent les jeunes ultramarins dans leurs territoires respectifs et rejoignent ce que nos représentants locaux y constatent.

La question des moyens est abordée ; c'est une bonne chose. Encore faudrait-il que les réponses soient apportées de façon adéquates et au regard de chacun des territoires. Ainsi, concernant Mayotte, le projet « *Mayotte 2020* », demandé par le Président de la République, élaboré avec les forces vives locales, doit avoir maintenant une véritable déclinaison.

Par ailleurs, il est fait référence aux projets académiques. Pour sa part, l'UNSA souhaite que ces projets soient plus visibles, lisibles, et connus de l'ensemble des partenaires concernés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, l'UNSA partage les préoccupations et les préconisations qui sont faites. Cependant, pour être efficaces, il est impératif que tous les partenaires respectent leurs engagements - tant en prévention qu'en lutte - et partagent les informations, ce qui n'est malheureusement pas le cas non plus.



L'UNSA rappelle les engagements pris sur ce point lors des États généraux de l'Outre-mer et qui peinent à devenir une réalité.

Pour ce qui est du décrochage scolaire, nous partageons ce qui est dit. Cependant, il y a nécessité d'une mutualisation et confrontation des pratiques faites dans les établissements, et ce, pour une meilleure efficience.

Les préconisations d'un « *Erasmus +* » dans les espaces régionaux respectifs des territoires ultramarins recueillent notre assentiment et ce d'autant plus que nos représentants locaux le demandent depuis des années.

Ainsi, les séjours linguistiques pourraient se faire au plus près et non pas seulement dans les pays du territoire continental européen. De même, alors que l'on parle du développement de la coopération régionale, une telle initiative y contribuerait.

Enfin, l'UNSA se retrouve globalement dans ce qui est dit et proposé en ce qui concerne l'insertion et l'accès à l'emploi. Elle souhaite cependant que soit mise en place une véritable stratégie cohérente en la matière, par l'ensemble des pouvoirs publics concernés et non de manière séparée, comme c'est trop souvent actuellement le cas.

Les sous-préfets à la cohésion sociale, là où ils existent, doivent avoir un rôle d'ensembliser permettant un constat commun et des propositions communes au service d'une politique commune.

En conclusion, l'UNSA partage l'idée d'un « *Plan de haute qualité éducative* ». Encore faudrait-il qu'il soit élaboré dans chacun des territoires avec les forces économiques, sociales et politiques concernées, et qu'on le fasse vivre.

L'UNSA votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

*(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Capdeville le remplace à la Présidence de séance)*

**M. le, Président.** La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

#### ***UNAF - Mme Therry***

**Mme Therry.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Monsieur le rapporteur, ce projet d'avis montre bien le mal-être de notre société ultramarine face à ses jeunes en déshérence.

En déshérence, comment peuvent-ils ne pas l'être ? Sans ressource économique et culturelle, en proie à toutes les dérives.

Le projet d'avis traite l'ensemble des aspects de l'insertion professionnelle et sociale et décrit avec justesse la situation catastrophique de cette jeunesse vis-à-vis de l'emploi. Il est grand temps que notre pays se donne les moyens de garantir un avenir aux jeunes ultramarins si l'on ne veut pas voir imploser ces départements, si important pour notre économie.

Monsieur le rapporteur, le groupe de l'UNAF aurait souhaité des préconisations plus resserrées, comme nous l'avons dit. Les familles sont les premières responsables de leurs enfants, mais que peuvent-elles faire quand elles sont confrontées à des difficultés linguistiques ? Comment peuvent-elles remplir leur rôle de premier éducateur face à la barrière de la langue ? Les familles sont le premier maillon de la chaîne pour la réussite de leurs enfants. C'est la raison pour laquelle il faut les soutenir, en leur apprenant à lire et à écrire. Il faut stopper ce fléau qu'est l'illettrisme. C'est le premier défi à relever.

Les jeunes doivent retrouver l'espoir et bénéficier, comme le préconise l'avis, d'un « *Plan de haute qualité éducative* », au minimum dès trois ans, afin que la maîtrise du français soit acquise durablement.

Parvenir au développement des filières d'excellence au niveau local est aussi une voie à approfondir pour l'avenir de ces jeunes.

Il y a des raisons d'espérer, au regard des résultats des Olympiades des métiers du 31 janvier dernier, avec des médailles remportées par de jeunes ultramarins, dans des métiers comme celui de la mode et de la création.

L'Association nationale de lutte contre l'illettrisme a des outils pour répondre à toutes les demandes, encore faut-il des bénévoles pour accompagner et accomplir les actions.

Les décrets de décembre dernier sur la formation professionnelle des jeunes sortant du système scolaire sans qualification, sont importants pour que les jeunes décrocheurs, car ils pourront bénéficier d'une formation et obtenir des diplômes. Il est indispensable que l'administration ne limite pas les places pour les jeunes ultramarins.

Le groupe de l'UNAF est favorable à une « *prépa année zéro* », afin d'accroître leurs chances de réussite à la première année commune des études de santé.

La Fonction publique étant le pivot sur le marché de l'emploi, l'État a un rôle majeur à jouer, mais c'est le niveau de son intervention qui contribuera à la réussite des jeunes ultramarins.

Le groupe de l'UNAF souhaite vivement que les préconisations de l'avis soient entendues auprès de ces pouvoirs publics.

Le groupe de l'UNAF votera l'avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et du groupe des associations.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse & Associations -  
Mme Guichet***

**Mme Guichet.** Qu'il s'agisse des taux de chômage, de décrochage, des difficultés d'accès au logement autonome ou encore de la situation sanitaire, les constats alarmants dressés dans l'Hexagone semblent tous apparaître de façon exacerbée en Outre-mer. Viennent s'y ajouter des contraintes spécifiques qui rendent encore plus difficile l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En ce sens nous félicitons la délégation à l'Outre-mer pour le travail entrepris, dont nous mesurons l'ampleur et imaginons sans peine les difficultés rencontrées. L'enjeu est majeur et mérite pleinement qu'un avis y soit spécifiquement dédié.

L'amélioration du niveau de formation des jeunes ultramarins apparaît comme une priorité, et le projet d'avis montre bien l'important effort de qualification qui doit être fait. Nous l'appelons également de nos vœux, le diplôme demeurant une protection face au chômage. Cette montée en qualification doit prendre en compte les spécificités locales et notamment les secteurs d'emploi spécifiques aux différentes régions ultramarines, comme l'énonce le projet d'avis. Cependant il nous semble important de signaler que l'adaptation aux besoins d'un bassin d'emploi local ou régional ne peut être la seule visée de l'enseignement supérieur.

D'une part parce que les étudiants ne sauraient limiter leurs ambitions futures à un bassin localisé, particulièrement dans un contexte de mondialisation accrue. D'autre part parce que les besoins précis des entreprises, et donc des bassins d'emploi, sont mal connus et difficilement appréhendés. Si l'on peut s'engager de manière volontariste dans des secteurs de formation, tenter de tendre vers l'employabilité immédiate en cherchant une exacte adéquation entre les besoins en termes de postes et les besoins en termes de formation s'avère à long terme être une mauvaise stratégie. Préparer les jeunes à l'avenir de leurs métiers, c'est avant tout leur permettre d'acquérir des compétences transférables et évolutives pour répondre à un marché de l'emploi en constante évolution.

Le projet d'avis préconise de conforter l'offre universitaire ; ce point aurait gagné à être davantage développé. Seuls quatre territoires ultramarins bénéficient d'une université (Antilles-Guyane, Réunion, Polynésie française et Nouvelle Calédonie). Dans ces territoires, les formations au-delà de la licence sont par ailleurs peu développées, ce qui oblige les étudiants à s'arrêter au niveau licence ; à moins d'avoir les moyens financiers suffisants pour partir étudier loin de chez eux.

De la faiblesse de cette offre universitaire découle en partie, nous semble-t-il, la proposition de création d'une « *prépa année zéro* » pour les étudiants désireux d'entreprendre des études de médecine.

En effet, excepté les difficultés induites par l'absence de poursuite d'études médicales sur site - et les contraintes en termes d'enseignement qui en découlent - il ne nous semble pas que les étudiants des territoires ultramarins aient plus ou moins besoin que les autres étudiants français d'une année supplémentaire d'études avant d'entreprendre leur parcours universitaire.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ne peut souscrire à la solution consistant à ajouter une « *prépa année zéro* » telle qu'elle est formulée. Dès lors qu'elle est optionnelle et non universitaire, cette année n'offre aucune reconnaissance académique. Si l'on peut s'interroger sur le financement d'un tel dispositif - et sur le profil des étudiants qui pourraient se permettre, sans doute à leurs frais, de s'engager dans une année d'étude optionnelle - on peut également s'interroger sur les bénéfices d'une année complète d'enseignement n'offrant aucune forme de reconnaissance académique.

Par ailleurs, une telle préconisation reviendrait à pallier les défauts d'un système éducatif qui n'aurait pas préparé les étudiants à l'université et d'une université défailante par absence d'offre de formation suffisante et d'écosystème local consécutif à cette offre.

Dès lors, ce n'est pas aux étudiants qu'il faut imposer une année d'études supplémentaire, mais aux institutions sur place qu'il faut imposer de meilleurs standards.

Dans cette logique, nous regrettons que les universités ultramarines proposant des formations médicales n'aient pas proposé de projet pour les expérimentations en cours concernant les modifications des voies de recrutement en première année d'études médicales. Ceci aurait pu permettre de proposer des dispositifs que notre groupe soutient, tels qu'un tutorat renforcé au cours de cette première année, des modalités de recrutement laissant plus de place à la motivation personnelle, aux sciences humaines ou aux expériences dans d'autres domaines de formation.

Nous appelons également de nos vœux une meilleure formation des étudiants en santé - et ce quelle que soit leur spécialité - aux spécificités des territoires dans lesquels ils étudient en termes de santé et de prévention.

Le projet d'avis souligne le risque de rupture institutionnelle des jeunes NEET. Ce constat n'est pas sans rappeler les travaux que nous menons par ailleurs au sein de la section des affaires sociales et de la santé. Il aurait pu appeler à une réflexion sur les structures d'accompagnement des jeunes plus approfondie. Le projet d'avis met en évidence les fortes lacunes à cet égard sur certains territoires, où l'on ne peut que constater un défaut de continuité du service public. Le déploiement urgent de la garantie jeunes à l'ensemble des territoires ultramarins pourrait constituer une première réponse à ce risque de rupture, certainement déjà bien entamée.

Il est également important que les Outre-mer ne soient pas oubliés dans le développement du service civique universel, cette expérience de 6 à 12 mois d'action citoyenne pouvant être pour beaucoup de jeunes une manière de regagner confiance en eux, et gagner en compétences transversales utiles pour rebondir ensuite.

Dans ce contexte de crise, le projet d'avis souligne, à juste titre, le rôle des réseaux associatifs qui agissent pour l'insertion des jeunes, aussi bien dans la société que sur le marché du travail. Qu'elles soient sociales, culturelles, sportives, environnementales ou d'éducation populaire, elles remotivent les jeunes en leur redonnant le goût d'apprendre et de comprendre, grâce à une approche éducative fondée sur l'expérience et la pratique. Leurs programmes d'action ciblés - en particulier sur les jeunes en perte de repère, peu ou pas scolarisés, éloignés de l'emploi - s'appuient sur des méthodes pédagogiques mettant en avant les savoir-faire, savoir-être et centres d'intérêt de la personne..

Le projet d'avis recommande de mieux faire connaître et de soutenir les actions de ces associations. Nos groupes soutiennent fortement ces propositions.

Face à ce constat alarmant, l'ambition de s'appuyer sur un modèle de développement durable et local proposée par le projet d'avis, nous semble être la meilleure voie et la plus porteuse d'espoir.

C'est pourquoi nos deux groupes voteront en faveur de ce projet.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Médeuf-Andrieu, au nom du groupe de la CGT-FO.

***CGT-FO - Mme Médeuf-Andrieu***

**Mme Médeuf-Andrieu.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Le groupe FO se félicite du constat partagé et de la majorité des préconisations qui s'inscrivent dans la continuité des travaux de notre délégation. Il présente une problématique de l'insertion des jeunes ultramarins dans ce qui les unit, mais également dans leur diversité.

Le projet d'avis que nous examinons aujourd'hui dresse à nouveau un sombre tableau de l'insertion des jeunes ultramarins : faible réussite scolaire et universitaire, illettrisme, nombre élevé de décrocheurs et de jeunes sans qualification, etc.

De même, force est de constater que le taux de chômage demeure particulièrement élevé, touchant plus de 40 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sur la plupart des territoires ultramarins.

La prégnance de la crise dans les Outre-mer depuis plusieurs années - ponctuée régulièrement de fortes tensions sociales - fait qu'il y a aujourd'hui véritablement urgence à agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de nos jeunes.

Pour Force Ouvrière, il est temps que l'État mette en place des actions d'envergure en direction des jeunes ultramarins, qui ne demandent qu'à jouer leur rôle dans le développement économique de leurs territoires respectifs.

Cela passe également par une mutualisation des moyens et des connaissances des acteurs locaux, notamment à travers le ministère de l'Outre-mer.

Le projet d'avis a le mérite de mettre en exergue le rôle fondamental de la formation initiale qui demeure le maillon faible et qui relève de la responsabilité de l'État à travers le ministère de l'Éducation nationale.

Il est nécessaire d'inverser la tendance observée via un véritable *Plan Marshall* à même de donner aux académies ultramarines des moyens à la hauteur de la situation et des problématiques spécifiques rencontrées.

Donner aux jeunes ultramarins une chance d'insertion professionnelle stable exige surtout de mettre l'accent sur la formation mais en Outre-mer l'obtention d'une qualification n'est pas synonyme d'un emploi assuré ; la faiblesse du tissu économique, la taille réduite des entreprises, la stagnation de l'économie ultramarine dans son ensemble, l'étroitesse des marchés insulaires et une mobilité souvent impossible sont autant d'obstacles quotidiens pour tout jeune demandeur d'emploi, diplômé ou non.

Ainsi pour Force Ouvrière la création d'emplois non délocalisables demande un développement économique et industriel local à travers notamment les comités stratégiques de filière.

De plus, Force Ouvrière partage la préconisation visant à améliorer le Service militaire adapté qui a démontré son utilité en termes de resocialisation, en permettant l'acquisition des fondamentaux indispensables à toute inclusion sociale et professionnelle.

Le groupe Force Ouvrière estime que l'accent aurait mérité d'être mis sur la précarité de l'emploi des jeunes étant donné que les jeunes en situation d'extrême pauvreté sont bien plus nombreux sur les territoires ultramarins et que le RSA ne concerne toujours pas les moins de 25 ans.

Au final, il y a urgence à agir dans un contexte de crise qui perdure non seulement pour éviter des crises sociales qui fragilisent davantage les territoires ultramarins mais aussi pour relancer leurs objectifs de rattrapage économique et favoriser leurs perspectives de développement.

Parce que le groupe de la CGT-FO partage la majorité des préconisations de ce projet d'avis - et face au travail considérable réalisé par le rapporteur et l'équipe administrative - il votera le texte.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- La parole est à M. Bernasconi, au nom du groupe des entreprises.

### *Entreprises - M. Bernasconi*

**M. Bernasconi.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les conseillers, je remercie ma collègue Mme Prévost-Madère qui me permet d'intervenir aujourd'hui devant vous ayant eu la chance d'administrer deux entreprises dans les DOM.

Monsieur le rapporteur, d'entrée de jeu, vous posez avec justesse les bases de la réflexion, à savoir la nécessité de concilier l'éloignement de la métropole avec celle d'être proche de son environnement ultramarin et de s'y intéresser.

Je ne reviendrai pas sur le constat sans concession que vous avez fait et que notre groupe partage mais j'aimerais m'arrêter sur quelques-unes de vos préconisations.

Aborder cette thématique de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins en partant des langues vernaculaires pourrait paraître anachronique mais force est de constater que si elles ne sont pas traitées très en amont, si on ne recherche pas dès le plus jeune âge une bonne articulation de ces langues avec la maîtrise du français, on ne prévient pas l'illettrisme qui, malheureusement, se ressent jusque dans l'intégration de ces jeunes en entreprises.

L'éloignement de la métropole induit souvent pour ces jeunes un certain dépaysement, une certaine anxiété, voire un sentiment de déchirement familial lorsqu'ils sont amenés, jeunes adolescents, à rejoindre la métropole. Les paramètres de la réussite deviennent alors encore plus complexes.

C'est bien en tenant compte de ces difficultés que vous préconisez le développement des infrastructures *in situ* dans ces territoires pour favoriser l'emploi dans les Outre-mer, infrastructures liées aux activités non seulement économiques, mais également associatives, culturelles, sportives car il est également question d'insertion sociale. Il est important de promouvoir certains secteurs-clés et d'avenir dans le cadre d'un nouveau modèle de développement de chacune des collectivités ultramarines.

Notre groupe soutient l'idée que ces nouveaux modèles de développement devraient faire la part belle à l'environnement ultramarin de proximité : l'Amérique du sud pour la Guyane, les États-Unis pour la Martinique et la Guadeloupe ou encore l'océan Indien pour La Réunion - pour ne citer que ces départements - car des gisements d'activités et d'emplois de proximité existent qu'il convient de développer à la faveur de prise de décision au plus proche de ces territoires.

Vous prônez, Monsieur le rapporteur un renforcement du Service militaire adapté (SMA) dans les Outre-mer qui donne d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle. Dès jeudi dernier, au cours de sa conférence de presse, le Président de la République a fait état de sa volonté de transposer cette expérimentation ultramarine réussie en métropole pour mieux permettre à nos jeunes de s'insérer socialement dans notre pays.

Nul doute que s'agissant de cette préconisation pour l'Outre-mer, vous serez très certainement entendu si ce n'est déjà fait !

Pour terminer, je voudrais vous rendre la parole monsieur le rapporteur, je vous cite : « *Même si certains jeunes ultramarins sont inscrits dans des parcours d'excellence, la situation de la majorité d'entre eux vis-à-vis de l'emploi se caractérise par son explosivité dans un contexte économique et social dégradé depuis 2008 où la société n'a pas répondu à leurs attentes et où la violence entre les jeunes mais également envers les adultes semble prendre une indéniable ampleur ces dernières années* ». C'est notamment le cas pour la Guyane et Mayotte où les jeunes représentent plus de la moitié de la population.

Parce que nous devons entendre ce cri d'alarme et soutenir les préconisations que vous faites et qui visent à donner des lendemains meilleurs à ces jeunes, le groupe des entreprises votera ce projet d'avis

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Aschieri, du groupe des personnalités qualifiées.

#### ***Personnalité qualifiée - M. Aschieri***

**M. Aschieri.** Le projet d'avis que nous allons voter a selon moi un premier intérêt qui est d'attirer notre attention sur un enjeu majeur et sur une situation qu'il qualifie à juste titre d'alarmante ; le débat d'hier sur Mayotte nous en a donné une illustration. N'en restant pas au constat, il propose toute une batterie de mesures visant à y porter remède. Et il le fait en s'inscrivant dans la ligne de nos travaux antérieurs sur un certain nombre de sujets.

Ainsi, je me félicite de l'importance accordée à l'éducation et à la formation parmi ces préconisations. Ces mesures s'inscrivent clairement dans la démarche de lutte contre les inégalités et de démocratisation qui a été celle de notre conseil en ce domaine.

Je me réjouis également du souci d'une meilleure connaissance des phénomènes par laquelle débute les préconisations. Il importe maintenant que des moyens suivent sans tarder.

Je voudrais simplement dans ce cadre pointer quelques questions qui mériteraient d'être précisées ou complétées.

En premier lieu, je regrette que le texte ne propose pas d'objectifs en termes de diplômes et de niveaux de qualification à atteindre. Certes on peut comprendre qu'il s'agit implicitement d'atteindre les mêmes niveaux que dans le reste de la France mais il me semble qu'il aurait été utile de se prononcer explicitement.

De même il faudrait se poser la question de l'articulation entre les diverses voies du lycée et entre la formation professionnelle initiale assurée par l'enseignement professionnel et celle relevant de l'alternance. Il faudrait débattre des objectifs assignés à chacune de ces voies.



C'est ce que devrait entre autres viser la connaissance fine et la gestion professionnelle prévisionnelle des emplois et des compétences que le texte appelle de ses vœux.

Mon second point porte sur la formation des enseignants. Le choix qui a été fait par le législateur est celui d'une formation universitaire, c'est-à-dire au contact de la recherche ; les ESPE - les écoles supérieures du professorat et de l'éducation - sont des composantes des universités.

Il importe que les choix d'implantation de ces ESPE ne négligent pas cette dimension et que la question du lien à l'université soit obligatoirement traitée d'autant que des solutions diversifiées me semblent pouvoir exister.

Enfin, je voudrais évoquer les emplois aidés. Je partage ce qui est dit dans le projet sur le rôle qu'ils peuvent jouer mais je veux insister sur une question qu'évoque le texte : celle de leur formation. Trop souvent, ce volet a été, par le passé, négligé faisant de ce type d'emploi simplement une forme supplémentaire d'emplois précaires.

Il est décisif d'être volontariste dans ce domaine, mais sans doute faut-il aller plus loin et, par exemple, se poser la question de la validation des acquis de leur expérience. Les jeunes ultramarins connaissent une situation particulière et sont confrontés à des difficultés spécifiques. Cela ne doit pas nous conduire à être moins ambitieux pour eux mais, au contraire, à mettre en œuvre des moyens spécifiques en prise avec ces ambitions.

C'est ainsi que j'entends la formule de « *Plan de haute qualité éducative* » et ce sera le sens de mon vote favorable.

*(Applaudissements)*

*(Monsieur Delevoye, président, reprend sa place à la tribune)*

**M. le Président.** La parole est à M. Ritzenthaler, au nom du groupe de la CFDT.

#### ***CFDT - M. Ritzenthaler***

**M. Ritzenthaler.** Même s'il faut rester vigilant en raison de l'écart qui subsiste avec la métropole - en matière d'offre scolaire et universitaire, d'accès à l'emploi des jeunes en matière d'offre scolaire et universitaire, d'accès à l'emploi pour les jeunes et de la persistance de l'illettrisme - le diagnostic porte à reconnaître un important rattrapage au cours des dernières décennies dans la plupart des Outre-mer, grâce aux efforts des collectivités locales, à l'engagement des professionnels de l'éducation et des familles, et aux apports financiers, notamment du fonds social européen.

En revanche, à Mayotte, des efforts matériels et humains massifs sont nécessaires pour amorcer ce rattrapage tout en améliorant la gouvernance pour une utilisation adéquate des fonds. Construire des écoles, former des enseignants ou équiper les lycées professionnels de matériel moderne sont autant d'urgences absolues pour ce développement.

Ce projet d'avis devrait mieux rendre compte du chemin parcouru tout en dégageant des priorités, car il reste beaucoup à faire pour une population juvénile nombreuse et désireuse de réussir.

Tout en approuvant le diagnostic et les préconisations de ce projet d'avis, la CFDT regrette que les travaux des différents CESER et des conseils consultatifs sur la culture n'aient pas été suffisamment pris en compte dans les travaux, alors que les sociétés civiles et les partenaires sociaux des Outre-mer contribuent à l'élaboration de solutions et à leurs mises en œuvre. La CFDT encourage les conseils consultatifs locaux à se saisir du fonds européen garantie jeunesse pour en tirer le meilleur parti pour l'insertion des jeunes, en particulier des décrocheurs.

Cette réflexion sur l'avenir des jeunes doit s'inscrire dans les contrats de plan régionaux de formation, qui permettent la mobilisation de tous les acteurs. Parmi les priorités pour améliorer le service public d'éducation, il convient de renforcer la formation des enseignants contractuels - notamment - et de leur permettre de préparer les concours de titularisation.

En préservant les mêmes objectifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'en métropole, il est toutefois indispensable de prendre en compte les spécificités qui résultent de l'éloignement et de l'isolement de ces petites économies qui affectent le devenir des jeunes comme les questions de mobilité régionale, l'impact des migrations internationales et l'apprentissage des langues.

Concernant la langue maternelle, le créole est à reconnaître comme point d'appui pour l'apprentissage de la langue française.

Tout en renforçant les services d'insertion locale, il faut également aménager l'intégration régionale et l'accès aux services de formation en métropole, qui demeurent des vecteurs d'insertion sociale et professionnelle. Pour la CFDT, l'amélioration de l'offre d'enseignement professionnel et technologique est primordiale, en développant des formations à tous les niveaux. Le projet d'avis reconnaît que le renforcement des liens avec les milieux professionnels est majeur pour diversifier et adapter les formations et développer les réponses en matière d'alternance notamment d'apprentissage.

Des solutions innovantes doivent être recherchées dans ce tissu économique local, dominé par les petites et très petites entreprises. Dans son avis récent sur la microfinance, le CESE met l'accent sur l'accès des jeunes à ces types de financement et aux besoins d'accompagnement dans leurs projets.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme de l'Estoile, au nom du groupe de la coopération.

### *Coopération - Mme de l'Estoile*

**Mme de l'Estoile.** Monsieur le président, Monsieur le Rapporteur, mes Chers collègues, la délégation à l'Outre-mer permet aux membres du Conseil économique, social et environnemental de prendre conscience des atouts, mais également des problèmes dans certains secteurs dus au décalage entre la métropole et les territoires d'Outre-mer. D'où l'importance de ces avis, en particulier celui sur le *Défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*.

Le travail approfondi conduit par la délégation a mis en lumière combien l'aggravation de la crise économique et sociale dans les Outre-mer impacte durement la jeunesse de ces territoires. Le problème d'illettrisme souligne combien les enjeux à relever sont importants en termes d'éducation et de formation pour préparer l'avenir.

Le groupe de la coopération soutient pleinement la proposition d'un « *Plan de haute qualité éducative* », qui appelle à la mobilisation de tous les acteurs de la société civile. Dans ce cadre, il sera particulièrement important de promouvoir les secteurs clés et d'avenir, comme l'agroalimentaire, pour dynamiser le développement économique des Outre-mer. La coopération agricole est déjà très implantée à La Réunion, notamment dans des filières animales et les fruits ; elle contribue à la pérennisation d'une production locale de qualité.

Une coopérative d'approvisionnement également existe à La Réunion. Elle regroupe des acteurs du bois, des artisans menuisiers. Grâce à cela, les artisans ont pu organiser leur approvisionnement en bois, développer leur activité dans les pays voisins de l'océan Indien et créer des emplois, sans parler de leur contribution au développement durable des forêts.

Favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes ultramarins, comme le propose le projet d'avis, constitue une priorité. Il est notamment nécessaire de mieux faire connaître l'entrepreneuriat coopératif et de développer plus largement les structures de l'économie sociale et solidaire. En effet, celles-ci favorisent la formation, l'implication et l'autonomie de leurs membres, en portant des projets collectifs qui doivent contribuer à la cohésion sociale et au développement économique des Outre-mer.

Lutte contre la vie chère, coopération régionale, création d'emploi, développement durable, les coopératives peuvent contribuer efficacement - sans faire appel à beaucoup de moyens - à atteindre ces objectifs. Elle constitue un mode d'entrepreneuriat particulièrement bien adapté aux caractéristiques des petites économies insulaires et aux projets des jeunes ultramarins. En mai dernier, l'Assemblée nationale, avec le soutien du Gouvernement, a pris position en faveur du développement de la coopération dans les Outre-mer.

Le projet d'avis sera donc voté par le groupe de la coopération, en vous remerciant du travail accompli.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

*Professions libérales - M. Capdeville*

**M. Capdeville.** Monsieur le président, Chers collègues, Mesdames Messieurs, l'un des enseignements de ce projet d'avis est qu'il n'existe pas de modèle ultramarin unique. La réalité est celle de situations et de dynamiques très différenciées d'un territoire à l'autre. Méconnaître cet état de fait serait une erreur. Appliquer dans ces territoires, une gestion institutionnelle visant à l'homogénéité ne serait que facteur de nouvelles et profondes inégalités. Pour autant, des traits communs existent et le projet d'avis nous le rappelle.

Premier trait commun, une scolarité souvent défailante et des niveaux de formation encore déficients. Certains jeunes ne sont rattachés à aucun espace de socialisation : ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. Ces formes précoces d'exclusion sont les premiers vecteurs d'inégalités sociales, d'où les préconisations du projet d'avis : repérer dès le primaire les élèves en décrochage scolaire, détecter les facteurs prédisposant à l'illettrisme, assurer une continuité dans la prise en charge des élèves, inculquer les savoirs de base, dispenser une véritable qualification, orienter le jeune vers l'emploi ou vers l'enseignement supérieur en fonction des débouchés, informer sur les métiers, sur les structures en charge de la formation professionnelle.

Autre trait commun, des marchés du travail et de l'emploi fortement détériorés. Le taux de chômage dans les populations ultramarines est très élevé. Il frôle les 60 % chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il est indispensable que l'offre de formation corresponde aux besoins de chacun des territoires pour une meilleure adéquation des compétences aux emplois disponibles, s'il y en a...

Face à des pénuries - de professionnels libéraux, par exemple - le projet d'avis propose d'encourager la formation aux professions de santé ou, à défaut, d'inciter les jeunes diplômés en médecine à s'installer dans ces territoires pour répondre aux besoins. On voit ce que cela donne dans l'Hexagone ; on imagine ce que cela peut faire plus loin !

Plus généralement, le projet d'avis propose de développer l'initiative entrepreneuriale auprès des jeunes. En effet, on regrette le recrutement massif dans une Fonction publique déjà hypertrophiée dans certains territoires ultramarins. Tout cela n'est guère propice à une croissance endogène et au développement des territoires. Cette réalité n'ait pas conjoncturelle, mais bien structurelle. Les entreprises sont essentiellement des microentreprises, donc sans employé, et quand l'entreprise n'est pas une microentreprise, cela reste une TPE avec, pour l'essentiel, moins de dix salariés.

Le projet d'avis a raison d'insister sur la nécessité d'anticiper les compétences et les qualifications pour mieux orienter la jeunesse vers l'emploi.

Plus généralement, le manque de connaissance statistique est préjudiciable pour la mise en œuvre et le pilotage de véritables politiques publiques ; en ce qui concerne le financement de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par exemple de nombreux financements sont fléchés mais ils s'avèrent insuffisants, voire parfois même inefficients.

Pour conclure, les réponses apportées doivent être adaptées à la diversité du territoire qui constitue une richesse. Les partenariats interrégionaux doivent être privilégiés, des rééquilibrages entre provinces doivent être opérés. Le multilinguisme, plus généralement leur culture, doivent être respectés. Les recommandations du projet d'avis vont dans ce sens et c'est pourquoi le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Lamy, au nom du groupe de la CFE-CGC.

*CFE-CGC - M. Lamy*

**M. Lamy.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, tout d'abord la CFE-CGC souhaite remercier le rapporteur pour cet excellent travail et pour la prise en compte globale d'un sujet aussi sensible à la fois éloigné géographiquement des préoccupations des métropolitains et tellement proche car la problématique des jeunes ultramarins se rapproche - sur certains points et non des moindres - de celle des jeunes habitant dans l'Hexagone.

Il apparait clairement que la mauvaise maîtrise de la langue française et l'illettrisme sont le premier handicap à l'insertion des jeunes ultramarins. L'organisation des études - peu spécifique aux problématiques locales - participe également aux difficultés rencontrées par les jeunes ultramarins. À l'issue de leurs études, ces jeunes se retrouvent dans des emplois précaires, voire exclus du marché du travail

C'est pourquoi la CFE-CGC se retrouve dans l'ensemble des préconisations du projet d'avis.

Elle veut insister sur certaines d'entre elles qui lui paraissent relever de l'urgence pour remplir ce défi.

Il faut impérativement obtenir de l'INSEE une amélioration de la qualité des statistiques concernant les ultramarins afin d'orienter judicieusement les mesures qui méritent d'être prises. Il faut tout d'abord mettre en place un plan structuré pour améliorer de façon significative l'éducation - de la maternelle à l'université - avec la scolarisation obligatoire dès deux ans à l'aube de la vie et la favorisation de filières d'excellence au lycée et après le bac.

Il faut également favoriser toutes les formes de formations professionnelles continues tout au long de la vie mais principalement en début d'activité : l'apprentissage, la formation en alternance... Il faut également favoriser l'entreprenariat notamment dans des secteurs porteurs dans ces territoires.

La CFE-CGC espère que ce projet d'avis trouvera un écho auprès des Pouvoirs publics, pour le plus grand bien des jeunes concernés

C'est pourquoi la CGE-CGC votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Lédée, au nom du groupe de l'Outre-mer.

#### *Outre-mer - M. Lédée*

**M. Lédée.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Cher Eustase, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, évoquer la situation des jeunes ultramarins vis-à-vis de l'emploi et de leur insertion professionnelle c'est dénoncer une véritable catastrophe à la fois humaine, sociale, et économique. La question qui nous est soumise est double. C'est d'abord celle de l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins ; mais c'est aussi celle de leur maintien dans l'emploi lorsque par bonheur ils sont parvenus à entrer dans le monde professionnel où ils sont tout autant confrontés à des difficultés insurmontables.

On croit souvent que l'accès à un premier emploi est lié pour un jeune à son niveau de formation. Or, la réflexion menée au sein de notre délégation a montré qu'en Outre-mer, en tout cas, ce n'est pas parce qu'un jeune a obtenu une qualification professionnelle qu'il est assuré de trouver un emploi. En effet, en Outre-mer, le tissu économique est faible. Les entreprises sont de taille réduite, l'économie stagne et la mobilité est souvent impossible. Voilà autant d'obstacles qui se dressent sur la route d'un jeune demandeur d'emploi, même lorsqu'il est diplômé. Et cela explique sans doute l'échec de nombreux dispositifs coûteux mis en place par les Pouvoirs publics.

Les actions à mener pour faciliter l'accès à l'emploi de nos jeunes compatriotes doivent donc s'inscrire dans la définition d'une politique plus globale et plus ambitieuse de l'économie en Outre-mer.

Ensuite, pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins, il faut s'interroger sur les actions à mener afin de maintenir dans l'emploi ceux d'entre eux qui auront pu y accéder, malgré les difficultés évoquées précédemment.

En effet, même à vingt-cinq ou vingt-six ans, un jeune qui intègre une entreprise a besoin d'un accompagnement solide, tant au niveau personnel et familial que sur le plan professionnel. Des mesures doivent donc être prises à l'intérieur de l'entreprise pour l'accueillir, l'encadrer et lui permettre de découvrir la culture de l'entreprise avant qu'il n'atteigne sa pleine efficacité.

Parfois, il est mis fin de manière précoce à une période d'essai ou un contrat parce que rien n'a été fait pour permettre une intégration véritable du jeune arrivant dans l'entreprise.

Monsieur le rapporteur, vous faites des propositions pertinentes et souvent simples à mettre en œuvre. Il est impératif que - pour une fois peut-être - ces propositions fassent l'objet d'un examen attentif par ceux qui ont le pouvoir de décision et par le Gouvernement dans son ensemble.

Au cours de cette mandature, notre délégation a essayé à de multiples reprises de sonner l'alarme, voire le tocsin. Cette situation est explosive. Notre groupe pense que ce projet d'avis, s'il est adopté, peut être le point de départ d'une action d'envergure en direction des jeunes ultramarins qui ne demandent qu'à prendre toute leur part dans le développement économique de leurs territoires respectifs.

C'est pourquoi, nous le voterons.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Ferey, au nom du groupe de l'agriculture.

### *Agriculture - M. Ferey*

**M. Ferey.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, tout d'abord permettez-moi de vous remercier Monsieur le rapporteur d'avoir mis l'accent sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette question devrait être considérée comme urgente, voire prioritaire. Elle n'est à nos yeux pas suffisamment prise en compte et plus particulièrement dans le secteur ultramarin.

Le secteur agricole est particulièrement structurant tant d'un point de vue économique que social et il peut apporter, au travers de cette contribution, une insertion territoriale. Vous insistez d'ailleurs et je vous en remercie, sur la nécessité de promouvoir la filière agroalimentaire.

Vous le savez, la production agricole est pourvoyeuse d'emplois, en particulier dans les secteurs de la banane ou de la canne à sucre, pour ne citer que les plus importants. Bien entendu, il existe d'autres secteurs moins connus, moins structurés et qui auraient besoin d'une meilleure prise en main dans l'organisation de ces filières.

À partir de cela, ces filières seraient attirantes pour les jeunes. Je citerai volontiers la notion du « *manger pays* ». Cette notion a pour vocation de développer sur de micro surface une production économique, une insertion sociale, favoriser les circuits courts et de proximité et une intégration de ces jeunes sur leur territoire.

Très concrètement, les jeunes ultramarins dans notre secteur ont besoin d'une formation plus adaptée, d'une aide et d'un accompagnement spécifique à l'installation en agriculture. Nous avons en Outre-mer un réseau d'établissements de formation initiale, mais nous regrettons le manque d'intérêt pour la formation continue. Ces jeunes suivent majoritairement des formations de type BTS qui pourraient être complétées par la suite.

De plus, de manière générale, les agriculteurs ultramarins suivent moins souvent et moins régulièrement des formations continues qu'en métropole. L'offre de formation existe, mais il faudrait rendre ces canaux d'information plus efficaces, plus incitatifs pour en améliorer le recrutement. Favoriser l'insertion professionnelle en agriculture ; il faut également concentrer les efforts sur la transmission des exploitations et du foncier. La faiblesse des retraites dans le milieu ultramarin pousse les plus âgés d'entre nous à se maintenir en activité et à ne pas céder leur exploitation.

Par ailleurs, la topographie peu adaptée ou encore la petitesse des parcelles sont autant de freins à l'accès au foncier.

Enfin, la faible disponibilité des logements et les coûts élevés augmentent encore la pression foncière. Les politiques d'installation doivent tenir compte de ces particularités pour rendre plus attrayant un métier mal connu par les jeunes. La profession agricole s'est investie pour améliorer ces dispositifs autour des « points installation » et diffuser une information sur les débouchés économiques d'intégration dans ces secteurs.

Le sujet que vous abordez nous intéresse évidemment beaucoup. Vous avez eu raison de le traiter de manière globale. En effet, il nous paraît essentiel que la question soit abordée sous un angle de développement durable. Dans ces territoires - de manière plus marquée qu'en métropole - tous les aspects des modèles économiques sont liés et doivent être traités ensemble. Des aides à l'installation doivent être menées ensemble, de manière cohérente et déterminée.

J'en profite pour saluer les efforts très importants des collectivités locales qui s'impliquent de plus en plus fortement sur la formation initiale. J'ai entendu beaucoup de mes collègues s'inquiéter de la formation supérieure. Me permettez-vous de rappeler que c'est par la formation initiale que l'on met le pied à l'étrier pour la formation.

Je vous félicite, Monsieur le rapporteur, pour ce travail que nous diffuserons à notre réseau. Le groupe de l'agriculture se prononcera favorablement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Beall, au nom du groupe environnement et nature.

#### *Environnement et nature - M. Beall*

**M. Beall.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, nos territoires ultramarins doivent relever de nombreux défis : éloignement de la métropole et du continent européen, économie fragile, disparités des territoires, importance des flux migratoires, adaptations au changement climatique, difficultés à protéger et à valoriser leurs richesses naturelles remarquables.



Si la crise a frappé plus durablement encore notre Outre-mer, beaucoup d'espoirs reposent sur sa jeunesse. Aujourd'hui, les réalisations ne sont pas à la hauteur de cette ambition. Les fractures et les inégalités sont nombreuses, les moyens insuffisamment au rendez-vous.

Avec pertinence et réalisme, le projet d'avis aborde globalement les problèmes de l'insertion professionnelle et sociale. Il s'appuie sur différents leviers des politiques publiques, mais identifie aussi des actions simples et de bon sens pour coordonner les responsabilités, mutualiser les bonnes volontés et les bonnes pratiques. Notre groupe se retrouve dans l'ensemble de cette démarche qui vise à apporter des solutions durables et pragmatiques. Nous souhaitons néanmoins relever quelques points particuliers.

Avec justesse, le projet d'avis se préoccupe d'abord de la qualité des données disponibles sur la formation et l'insertion des jeunes, indispensables pour établir un diagnostic pertinent. Or, ces statistiques sont soit incomplètes, soit inexistantes, notamment pour les territoires soumis à des flux migratoires importants. Bien sûr, les politiques éducatives sont de première importance ; il faut d'urgence les conforter.

Nous soutenons particulièrement les propositions suivantes : mettre en place des plans spécifiques de rénovation et de construction de bâtiments scolaires, favoriser la scolarisation des jeunes dès le plus jeune âge, poursuivre les efforts de formation des enseignants ultramarins.

De même, nous jugeons essentielles les préconisations s'inscrivant dans la lutte contre l'illettrisme, frein à toute politique de développement : évaluer les plans de prévention et de lutte pour mieux les renforcer, prévenir l'illettrisme en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs, sans oublier les familles et les associations, mais aussi implanter l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme dans tous les Outre-mer.

Enfin, pour améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins, nous soutenons les dispositions permettant de redonner confiance aux jeunes en développant leurs centres d'intérêt et leurs projets personnels, notamment à travers l'engagement associatif : découverte du patrimoine culturel et naturel, aide aux personnes dépendantes, pratique des sports de nature, participation à la transition énergétique. Cela permet de valoriser ces expériences en vue d'une insertion professionnelle, mais aussi de recréer du lien et de l'inclusion sociale.

En remerciant le rapporteur pour cet excellent travail, nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Crosemarie, au nom du groupe de la CGT.

*CGT - Mme Crosemarie*

**Mme Crosemarie.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, en 2012, la délégation à l'Outre-mer avait dressé un état des lieux alarmant de la situation des jeunes ultramarins dans la contribution qu'elle avait produite pour l'avis intitulé *L'emploi des jeunes*, voté par notre assemblée en octobre 2012.

Le travail de la délégation ouvrait de nombreuses pistes d'action pour mieux détecter et remédier à l'illettrisme, pour faciliter l'apprentissage du français en valorisant l'usage des langues vernaculaires, pour mieux lutter contre le décrochage scolaire, améliorer l'orientation, répondre aux problèmes de la vie quotidienne des jeunes, motiver et donner confiance.

Concernant l'accès à l'emploi, une série de pistes était également proposée avec une meilleure prospective des métiers et compétences, pour favoriser l'alternance et l'accès au premier emploi, pour promouvoir certaines filières.

Nous nous félicitons que le projet d'avis présenté aujourd'hui soit l'occasion d'approfondir cette réflexion et de présenter de nombreuses propositions au gouvernement pour améliorer les politiques éducatives, pour revaloriser la mobilité des jeunes, pour améliorer l'accès à l'emploi.

Mais toutes ces propositions doivent être suivies d'actions concrètes, car il y a urgence à agir pour cette jeunesse considérée comme la variable d'ajustement, sur qui pèse l'essentiel de la flexibilité, quelles que soient les qualifications, et ce au prix de lourds sacrifices.

L'urgence à agir se situe à tous les niveaux. Par exemple, pour une augmentation significative du nombre d'apprentis, il conviendrait - comme le propose le projet d'avis - de mettre en œuvre des passerelles pour permettre à la fois une mise à niveau scolaire et une socialisation pour une bonne intégration à la vie de l'entreprise.

Il conviendrait également d'accompagner les toutes petites entreprises dans cette démarche afin de favoriser un véritable tutorat. Les contrats aidés par l'État, parfois abondés par les collectivités, doivent permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et surtout une formation complémentaire. Or, celle-ci fait souvent défaut. Il conviendrait donc de conditionner le versement de l'aide au suivi d'une formation adaptée et de qualité.

Les propositions pour susciter une mobilité entre les Outre-mer, les pays et les territoires de leur environnement régional, doivent pouvoir, comme le recommande le projet d'avis, être expérimentées rapidement. Voilà quelques exemples de ce qui pourrait être fait très rapidement, mis en œuvre par le Gouvernement et les collectivités locales.

En saluant le travail considérable réalisé pour couvrir la diversité de situation dans les Outre-mer et pour présenter cet ensemble de propositions, la CGT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

### VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

**M. le Président.** Mes Chers collègues, aucun amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par M. Janky, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble de ce texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 165
- Ont voté pour : 165

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Grignon.

**M. Grignon,** président de la délégation à l'Outre-mer. Merci, Monsieur le président. Je remercie tous les membres de cette assemblée puisque ce projet d'avis a été adopté à l'unanimité. Merci de l'intérêt porté aux territoires ultramarins.

Je remercie également l'administration de la délégation, en particulier Cyril Vanacker et Emmanuel Woitrain, mais également les deux attachés du groupe de l'Outre-mer, Eliette Merleau et Laurent Renouf, qui ont beaucoup participé à ces travaux.

Bien évidemment, cette situation des jeunes ultramarins est une véritable plaie pour l'Outre-mer ; mais une plaie, cela se recoud à condition de s'en donner les moyens.

La véritable solution est dans le développement économique, mais surtout, dans une réforme profonde du système éducatif et des moyens mis à sa disposition.

Il y a longtemps, un psychologue américain, Arthur Janov, a dit : *« Un jour viendra où il n'y aura plus qu'un seul problème au monde : l'éducation »*. Eh bien nous y sommes, et pas uniquement dans les territoires ultramarins. Regardons autour de nous.

L'heure est venue d'agir, de passer au-delà d'une stratégie ou d'une attitude dans les territoires ultramarins, en particulier d'attendre une culture de l'action, de la création, de la responsabilisation et de l'envie d'entreprendre.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Notre prochaine séance plénière aura lieu le mardi 24 février à 14 heures 30, avec deux points à l'ordre du jour :

- la présentation - par les questeurs - du bilan d'exécution du budget 2014 et du projet de budget 2015 ;
- l'examen du projet d'avis - *La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur* - présenté par Danièle Dubrac et Azwaw Djebara, rapporteurs, au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Philippe Da Costa.

La séance est levée.

\*  
\*            \*

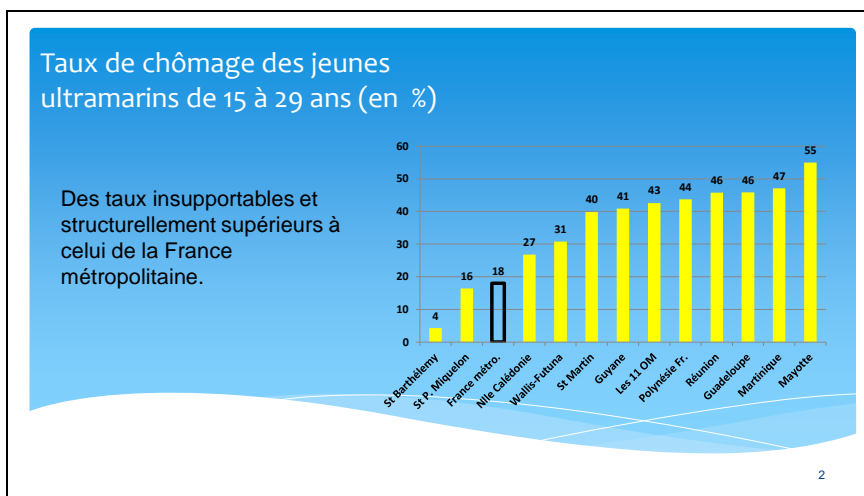
*La séance est levée à seize heures dix.*

*Prochaine séance le mardi 24 février 2015 à 14h30.*

## **ANNEXE**



Annexe 1 : *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins* - Diaporama illustrant les propos de M. Janky, rapporteur



- ## 5 axes de préconisations
1. Améliorer la connaissance sur la formation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins
  2. Améliorer les politiques éducatives et le niveau de formation des jeunes ultramarins
  3. Évaluer, prévenir et mieux lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans les Outre-mer
  4. Revaloriser la mobilité des jeunes ultramarins
  5. Améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi dans les Outre-mer
- 3

### 1. Améliorer la connaissance sur la formation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

- ✓ Mieux estimer le nombre exact de jeunes ultramarins
- ✓ Mieux connaître la scolarité des jeunes ultramarins et leur devenir à la sortie du système éducatif

4

### 2. Améliorer les politiques éducatives et le niveau de formation des jeunes ultramarins

- ✓ Conforter l'offre scolaire et universitaire dans les Outre-mer
- ✓ Poursuivre l'effort de formation des enseignants ultramarins

5

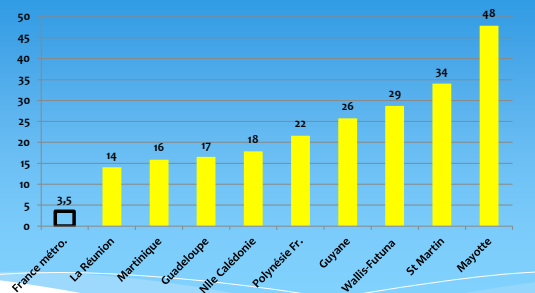


### 3. Évaluer, prévenir et mieux lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans les Outre-mer

- ✓ Lutter contre l'illettrisme
- ✓ Lutter contre le décrochage scolaire

6

### Proportion de jeunes en situation d'illettrisme en 2013 (en %)



7

#### 4. Revaloriser la mobilité des jeunes ultramarins

- ✓ Dynamiser et adapter les passeports mobilité études et formation professionnelle
- ✓ Favoriser la participation de davantage de jeunes ultramarins au programme ERASMUS +
- ✓ Susciter une mobilité entre les Outre-mer et les pays et territoires de leur environnement régional

8

#### 5. Améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi dans les Outre-mer

- ✓ Former pour répondre aux besoins des territoires ultramarins
- ✓ Soutenir l'action du Service militaire adapté
- ✓ Généraliser la « Garantie jeunes » en priorité dans les Outre-mer
- ✓ Favoriser l'insertion des jeunes ultramarins à travers l'engagement associatif
- ✓ Développer le service civique dans les Outre-mer
- ✓ Promouvoir certaines filières d'emploi
- ✓ Développer l'initiative entrepreneuriale auprès des jeunes ultramarins

9

